PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 21 janvier 2021 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par visioconférence tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

21 janvier 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente M. Jonathan Lacourse, Maskinongé Mme Sylvie Noël, Louiseville M. André Clément, Saint-Justin Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule

Étaient aussi présents :

- M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
- M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020
- 4. Dépôt et adoption de la correspondance
- 5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 6. Approbation du paiement des comptes
- 7. Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2020
- 8. Consommation hebdomadaire
- 9. Suivi des nappes de la Régie
- 10. Pluviométrie
- 11. Information sur les opérations et équipements

- 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
- 11.2 Ministère des Transports du Québec Permission de voirie 2021
- 11.3 Déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2020
- 11.4 Demande de la municipalité de Yamachiche pour le réservoir Ste-Victoire
- 11.5 Réhabilitation du Puits SA-21
- 12. Varia
 - 12.1 Dépôt du rapport annuel de la gestion contractuelle pour l'année 2020
 - 12.2 Approbation du rapport de consommation d'eau potable 2020
 - 12.3 Autorisation de signature Audit des états financiers au 31 décembre 2020
 - 12.4 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
 - 12.5 Remplacement de trois ordinateurs
 - 12.6 Offre d'achat pour un ordinateur usagé
 - 12.7 Dépôt et adoption des rapports d'analyse de vulnérabilité des puits
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée
- 2021-01-001 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal:

POUR CE MOTIF:

2021-01-002 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2020.

4. <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE</u>

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 décembre 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

- 2021-01-003 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.
 - 5. <u>PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR</u> DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 18 janvier 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-01-004

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. <u>APPROBATION DES COMPTES</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 18 janvier 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-01-005

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de cinquante mille huit cent onze et sept (50 811,07 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 21 janvier 2021.

Mario Paillé, trésorier

7. <u>DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 décembre 2020 préparé en date du 14 janvier 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-01-006

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 décembre 2020.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 20 janvier 2021 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. <u>SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE</u>

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 3 janvier 2021 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 6 janvier 2021 relativement à la pluviométrie.

11. <u>INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS</u>

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

• La peinture du F-150 a été faite mais la qualité du travail est moyenne.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-106, la Régie avait mandaté Monsieur Paul Sévigny pour la réparation des carrosseries des camions ;

CONSIDÉRANT QUE le délai entre l'octroi du mandat et la réalisation des travaux a été beaucoup trop long ;

CONSIDÉRANT QUE les réparations effectuées sur le F-150 sont visiblement ratées et la qualité du travail est insatisfaisantes ;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-007

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monsieur Paul Sévigny reprenne le travail effectué sur le F-150 à ses frais ;

QUE Monsieur Paul Sévigny planifie une date fixe pour la réalisation des travaux et qu'il donne un échéancier précis ;

QUE La Régie d'aqueduc de Grand Pré va attendre avant de faire réparer la carrosserie du Sprinter par Monsieur Sévigny.

- Le petit toit au-dessus de l'entrée du bureau de la Régie est tombé.
- Nous avons fait faire l'inspection du perron et de l'escalier arrière par Construction Robert Côté.

CONSIDÉRANT QUE le toit au-dessus de la porte du bureau est tombé et que le perron arrière est jugé non-sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QU'il avait été prévu au budget 2021 de faire remplacer les fenêtres du bureau ;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-008

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'on fasse solidifier immédiatement par un entrepreneur le perron arrière de façon temporaire jusqu'à ce qu'il soit remplacé;

QUE l'on procède à un appel d'offres sur invitation pour la construction d'un toit en pignon au-dessus de la porte, le remplacement du perron arrière et le remplacement des fenêtres du bureau.

- Suivi du projet de la Résidence Lafleur.
- Le déneigement des toitures des deux usines de traitement d'eau a été fait.
- Comme à chaque année nous allons faire des achats pour ajuster nos inventaires de petites pièces.

11.2 <u>MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PERMISSION DE VOIRIE 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré peut effectuer ou faire effectuer divers travaux tels que de l'excavation, de l'enfouissement, le passage ou la réparation de tuyaux d'aqueduc sur le réseau routier contiguë au réseau d'aqueduc de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le Ministère des transports du Ouébec :

POUR CES MOTIFS:

2021-01-009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré demande au Ministère des transports du Québec de n'exiger aucun dépôt pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00 \$) puisque la Régie d'Aqueduc de Grand Pré s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

11.3 <u>DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU POUR L'ANNÉE 2020</u>

Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations informe les membres du Conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré qu'il a déposé le 8 janvier 2021 au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sous sa signature, le rapport annuel 2020 de déclaration de prélèvements d'eau pour chacun des puits de la Régie.

11.4 DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE POUR LE RÉSERVOIR STE-VICTOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamachiche avait fait une demande à la Régie pour remplacer sa vanne de fonte de 12 pouces située juste avant le réservoir Ste-Victoire;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs de la Régie sont allé vérifier cette vanne et qu'elle est toujours fonctionnelle et bien étanche ;

CONSIDÉRANT QUE M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations de la Régie a mentionné au directeur des travaux publics de Yamachiche qu'il aimerait aller voir l'état des boulons de cette vanne lors des travaux et que si des changements de boulons s'avéraient nécessaires ou si la vanne devait être changée à ce moment, la Régie s'en occuperait;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamachiche considère le risque trop grand de ne pas remplacer la vanne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamachiche fait la proposition à la Régie qu'elle assumera tous les frais de remplacement de cette vanne par l'entrepreneur retenu lors de l'appel d'offres des travaux de la rue à l'été 2021, à condition que la Régie donne l'autorisation d'intervenir sur sa conduite ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamachiche a également un projet d'implantation d'un « by-pass » à l'extérieur du bâtiment du réservoir de manière à pouvoir contourner complètement le réservoir dans le cas où il y aurait des travaux de prévu dans celui-ci et permettant ainsi de procéder aux réparations et entretiens sans interruption de service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Yamachiche demande à la Régie si elle a un inconvénient à l'installation de ce « by-pass » entre sa conduite et celle de la municipalité;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

> **QUE** la Régie autorise la municipalité de Yamachiche à remplacer la vanne de fonte à l'entrée du réservoir Ste-Victoire à ses frais ;

QUE cette vanne demeure propriété de la Régie ;

2021-01-010

QUE la Régie autorise la municipalité de Yamachiche à installer le « by-pass » entre sa conduite et celle de la municipalité ;

QUE les travaux soient réalisés sous la supervision de la Régie.

11.5 RÉHABILITATION DU PUITS SA-21

CONSIDÉRANT QUE à la suite d'une inspection par caméra réalisée par la firme Akifer en 2017, il a été déterminé pour le Puits SA-21 que 50 % des ouvertures de la crépine étaient obturées et qu'une accumulation de dépôts était présente sur les parois du tubage d'acier situé au-dessus de la crépine ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer recommande dans un premier temps de réaliser un essai de pompage par paliers pour déterminer s'il y a perte de rendement ou non ;

CONSIDÉRANT QUE à la suite de l'essai de pompage par paliers, il faudra procéder au nettoyage par brossage du tubage d'acier et de la crépine, et possiblement à une période de développement pour rétablir la capacité de production du Puits SA-21;

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer dépose une soumission au montant de 11 836,40 \$ plus taxes pour la réalisation des essais de pompage par paliers, la rédaction d'un document pour le processus d'appel d'offre sur invitation pour les services d'un puisatier, l'inspection par caméra avant et après les travaux, la supervision des travaux et la rédaction d'un avis technique;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-011 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat à la firme Akifer pour le processus de réhabilitation du Puits SA-21.

12. VARIA

12.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION</u> <u>CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2020</u>

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.), la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l'application de son Règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est tenue de publier et de tenir à jour, sur Internet, une liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit publier sur son site internet au plus tard le 31 janvier de chaque année la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ et plus passés au cours du dernier exercice financier avec un même

cocontractant si l'ensemble des contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la liste précédente doit demeurer publiée sur le site Internet de la Régie pour une période minimale de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose au conseil le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 contenant toutes informations demandées par la Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration en ont reçu copie au préalable et renoncent à la lecture du rapport;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-012

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle pour l'année 2020 et qu'il soit publié sur le site internet de la Régie pour une période minimale de trois ans.

12.2 <u>APPROBATION DU RAPPORT DE CONSOMMATION D'EAU</u> POTABLE 2020

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose aux membres du conseil d'administration un document préparé en date du 12 janvier 2021 présentant les débits annuels de consommation de l'année 2020, document servant à la préparation des états financiers de la Régie pour l'année 2020;

POUR CE MOTIF:

2021-01-013

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré approuve les débits réels de consommation pour l'année 2020 tels que déposés par Francis Morel-Benoit.

12.3 <u>AUTORISATION DE SIGNATURE – AUDIT DES ÉTATS</u> FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions de la mission d'audit des états financiers de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 par Mallette S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des documents traitant des conditions de la mission d'audit pour la vérification 2020 ;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-014

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil d'administration, ayant lus et approuvés les

conditions de la mission d'audit, autorise Madame Barbara Paillé, présidente, et Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, les documents reçus de Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés.

12.4 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ) de Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier pour la somme de 959,13 \$ taxes et assurances incluses;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-015

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ de Monsieur Mario Paillé.

12.5 REMPLACEMENT DE TROIS ORDINATEURS

2021-01-016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de reporter ce point à la prochaine séance.

12.6 OFFRE D'ACHAT POUR UN ORDINATEUR USAGÉ

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré remplacera trois ordinateurs ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé est intéressé à faire l'acquisition d'un de ces ordinateurs et dépose une offre d'achat au montant de 400,00 \$ au conseil de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé se sert de son ordinateur pour effectuer du télétravail ;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-017

IL EST PROPOSÉ par Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie fournisse gratuitement à Monsieur Mario Paillé un des trois ordinateurs qui seront remplacés pour effectuer son télétravail ;

QUE cet ordinateur demeure possession de la Régie et qu'il sera retourné à la Régie si le lien d'emploi entre Monsieur Mario Paillé et la Régie est rompu ;

12.7 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DES RAPPORTS D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES PUITS</u>

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY avait été mandaté pour procéder à l'analyse de vulnérabilité des puits de la Régie dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QU'il faut déposer les rapports d'analyse de vulnérabilité des puits et tous les autres documents avant le 1^{er} février 2021 pour obtenir le dernier versement de l'aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE l'OBVRLY présente et dépose au conseil de la Régie les rapports d'analyse de vulnérabilité des puits ;

POUR CES MOTIFS:

2021-01-018

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt et d'adopté les rapports d'analyse de vulnérabilité des puits tels que présentés par l'OBVRLY.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF:

2021-01-019

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 21 h 00.

Présidente	Secrétaire Trésorier

* * * * * * * * * * * * * *